



Commune de BEUIL



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 DECEMBRE 2020 – 17H

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2020

Le sept décembre deux mille vingt, à 17h 00 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 02.12.2020

Etaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Absents : M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : M. Christian GUILLAUME était représenté par Mme Karine DONADEY, en vertu d'une procuration en date à Beuil du 07/12/2020 ; M. François SCHULLER était représenté par Alexandre GEFFROY, en vertu d'une procuration en date à Beuil du 06/12/2020 ; Mme Karel NICOLETTA était représentée par M. Arnaud ROCHE, en vertu d'une procuration en date à Beuil du 07/12/2020.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Arnaud ROCHE

N°07.2020

01/ SUIVI BUDGETAIRE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

Il s'agit de la présentation et la prise de connaissance de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes le 23 octobre 2020, suivi de l'arrêté du 5 novembre 2020, depuis l'instauration du suivi budgétaire de l'exercice comptable 2018.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

02/ DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2020 :

A la suite de la demande de rectification du budget 2020 de la Chambre Régionale des Comptes, et conformément aux directives de la Trésorière Municipale, il a été décidé les modifications budgétaires suivantes :



Commune de BEUIL



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D001 Solde d'exécution d'investissement reporté	25 437.05 €	
TOTAL D001	25 437.05 €	
R002 : Excédents antérieur reporté fonct		64 429.88 €
TOTAL R002		64 429.88 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

03/ VOIRIE COMMUNALE 2020 :

Il s'agit de présenter le programme de la voirie communale 2020 pour un montant HT 62 025.89 € et de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur ;

Plan de financement prévisionnel :

	HT	TTC
Montant travaux	62 025.89 €	74 431.06 €
Subvention départementale	52 257.00 €	52 257.00 €
Maîtrise d'ouvrage 6%	3 721.55 €	3 721.55 €
Autofinancement communal	9 768.89 €	
Part communale TTC		25 895.61 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

04/ ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE :

A la suite du rejet de la délibération du 14 septembre 2020, Monsieur le Maire propose de nouveau au Conseil Municipal d'acquérir le véhicule de marque PEUGEOT type BOXER qui lui a été proposé par le concessionnaire PEUGEOT.

Le Conseil Municipal a **refusé** moyennant 12 voix contre et 1 voix pour, la proposition d'achat du véhicule de marque PEUGEOT type BOXER.



Commune de BEUIL



05/ CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEUIL, LA COMMUNE DE GUILLAUMES, LA COMMUNE DE PEONE, ET LA SAS AUTOCARS VALLEES D'AZUR POUR LA MISE EN PLACE ET LA FACTURATION D'UNE NAVETTE EFFECTUANT LA LIAISON ENTRE GUILLAUMES, PEONE VALBERG ET BEUIL EN PERIODE HIVERNALE POUR LA SAISON 2020/2021 :

Il s'agit de donner l'autorisation au Maire pour signer la convention relative à la navette entre Beuil et les communes de Guillaumes, Péone, et la SAS AUTOCARS VALLEES D'AZUR, pour un montant de 29 700 € TTC à répartir entre les communes participantes.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

06/ CREATION DE L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE « AGENCE 06 » :

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale créée par le Département, et qui a pour objet d'apporter à ses membre une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Monsieur Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, a été désigné comme représentant titulaire, et Monsieur Roland GIRAUD, suppléant.

Il est ici précisé que Monsieur COSSA s'est désisté de sa candidature de suppléant en faveur de Monsieur le Maire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNAMINITE

07/ ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19 :

Il s'agit d'octroyer aux agents ayant permis le maintien du service public, la prime exceptionnelle proposée par le gouvernement.

Vote :

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX EXPRIMEES

08/ OCTROI DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL :

Il s'agit de décider de l'attribution de bons d'achat CARREFOUR OU CADHOC aux agents communaux pour un montant de 171.00 € par agent.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

09/ MOTION POUR L'IMPLANTATION D'UN LYCEE SUR LE BASSIN DE VIE :

Il s'agit d'appuyer la création d'un lycée sur le territoire de la Communauté des Alpes d'Azur.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AR PREFECTURE

Page 0 sur 5
000210115-2021_01_00-DE
Regu le 20/01/2021



Commune de BEUIL



10/ OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCAA :

Le Maire en soutien au Conseil Communautaire de propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes des Alpes d'Azur.

11/ SECURISATION DU LAC DE BEUIL :

En raison d'un risque de pollution par l'abreuvement des troupeaux dans le Lac d Beuil, Monsieur le Maire propose une opération de sécurisation du Lac de Beuil en partenariat avec le Parc National du Mercantour selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE CE PROJET :

DEPENSES :

Devis PIC BOIS (réfection panneau) :	1 595.00 € HT
Ferronnerie (grille empêchant l'accès) :	750.00 € HT
TOTAL	2 345.00 € HT

RECETTES :

Subvention PNM (50% de la dépense HT)	1 172.50 € HT
Part Communale	1 172.50 € HT
TOTAL	2 345.00 € HT

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, passe au vote

Voix pour : 6 (dont Monsieur le Maire)

Voix contre : 2

Abstentions : 4

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX EXPRIMEES

12/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE :

Le conseil municipal a proposé :

- d'établir un partenariat entre la commune et le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes au moyen participation annuelle qui permettra aux enfants, domiciliés sur la commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour les cours de musique dispensés par le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes dans ses centres d'enseignements. (montant de la participation par enfant : 470 €).
- D'autoriser le Maire à signer la convention

Monsieur le Maire a précisé qu'il s'opposait à cette délibération dont le coût financier est trop important pour la commune

AR PREFECTURE

Page 4 sur 5
006-20210115-2021_01_00-DE
Regu le 20/01/2021



Commune de BEUIL



VOTE :

Voix pour : 5

Voix contre : 1

Abstentions : 7

DELIBERATION NON ADOPTEE

13/ CONVENTION DE PRESTATION D'AUDIT ET DE VERIFICATION DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'EAU POTABLE DE LA REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR REAAM :

Il s'agit d'adopter la convention concernant les prestations d'audit et de vérification des points d'eau incendie (PEI) desservis par les réseaux d'eau potable de la régie des eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM), qui a été adoptée lors du conseil d'administration de la REAAM du 25/09/2020, et d'autoriser le Maire à la signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES GRUPPIAS » :

Cette délibération a été reportée.

Fait à BEUIL, le 15 janvier 2021

Le Maire
Roland GIRARD



AR PREFECTURE

006-210600169-20210115-2021_01_00-DE
Regu le 20/01/2021